



## «Les agriculteurs, acteurs de la biodiversité sur les territoires de Bourgogne»

### Edito : Une conception dynamique de la biodiversité



2012, année de lancement de la Stratégie Régionale sur la Biodiversité, en Bourgogne. L'agriculture, occupant 60 % du territoire, est doublement concernée par cet enjeu : les agriculteurs sont, par leurs pratiques, à l'origine du maintien de la biodiversité «remarquable», particulièrement riche en Bourgogne. Par ailleurs, au quotidien, ils recherchent à valoriser la biodiversité «ordinaire», qui constitue la plus grande part du monde vivant.

La Chambre régionale tient à promouvoir un modèle de développement agricole basé sur une conception dynamique des relations entre Agriculture et Biodiversité, en opposition à la conception figée de défense de la nature, sous-jacente à la multiplication des réglementations et zonages environnementaux, descendants et compartimentés, illisibles sur le terrain.

Le modèle de développement retenu par la profession agricole fait référence au temps long de l'histoire : les exploitations se sont adaptées aux évolutions de leur contexte, main d'œuvre, mécanisation, infrastructures de collecte et de transformation, stratégies des filières, fluctuations du marché... Par conséquent, les territoires agricoles ont toujours été en constante évolution.

Ce modèle de développement est résolument orienté sur la recherche d'une agriculture compétitive, diversifiée, économe en intrants, intégrant les enjeux environnementaux et énergétiques. Dans cette perspective, la biodiversité, sujet complexe et encore mal connu, doit constituer une des priorités de la recherche afin de concevoir progressivement des systèmes agricoles à même de valoriser et préserver cette ressource.

Enfin, ce modèle de développement prend appui sur le fait que les agriculteurs sont des acteurs de la biodiversité sur les territoires : ils sont en capacité de rechercher les meilleurs compromis pour concilier durablement les différents enjeux sous réserve d'être écoutés et associés.

Dominique CHAMBRETTE  
Président de la Chambre d'Agriculture  
de Bourgogne





# La vision des Chambres d'agriculture de Bourgogne sur la Biodiversité



## En Bourgogne, des territoires agricoles contrastés, lieux et sources de biodiversité

La contribution de l'agriculture à la biodiversité en Bourgogne est notoire : diversité des paysages, créant une mosaïque d'habitats, diversité des productions et des cultures, diversité des infrastructures écologiques avec les bordures de champ, les bandes enherbées le long des ruisseaux, les haies, les mares.... Les surfaces agricoles occupent 60 % du territoire régional ; les agriculteurs sont donc les premiers acteurs de la biodiversité, remarquable et ordinaire (Voir définitions).

En Bourgogne, les réservoirs de biodiversité remarquable, objet d'une gestion «conservatoire», des espèces, représentent une surface conséquente, environ 12 % des territoires agricoles. Les agriculteurs ont su, par leurs savoirs pratiques, pourtant évolutifs au fil du temps, concilier production et biodiversité.

En figeant la réalité par des contraintes réglementaires excessives et rigides, le risque est de provoquer l'abandon progressif de ces territoires, entraînant la fermeture du milieu et la disparition des espèces et des habitats que l'on souhaitait initialement protéger. Il faudra ensuite

prendre des dispositions coûteuses pour restaurer ces milieux alors fermés !

La profession agricole revendique une gestion adaptative et pragmatique de ces espaces, prenant en considération les contraintes économiques, logistiques et organisationnelles des exploitations.

La biodiversité ordinaire, au-delà des connexions entre les réservoirs de biodiversité remarquable par la création de corridors écologiques, trames vertes et bleues, constitue une ressource génétique primordiale pour l'agriculture. Sous réserve d'un investissement conséquent et soutenu de la recherche, la biodiversité offre un potentiel d'innovations agronomiques et écologiques bienvenues pour relever les multiples défis auxquels est confrontée l'agriculture : produire davantage pour faire face à la croissance démographique, alors que les terres agricoles se raréfient ; produire mieux en qualité, en intégrant les enjeux environnementaux, sachant par ailleurs que les ressources fossiles sont limitées ; la protection des plantes se heurte à des résistances ; le réchauffement climatique dessine une nouvelle donne !

## Une évolution dynamique de l'agriculture

Les Chambres d'agriculture sensibilisent les agriculteurs dans l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité, réelle ressource, alors qu'elle est surtout perçue comme une contrainte à cause de «l'hyper-réglementation». La perspective est de développer une agriculture pérenne et adaptée à la diversité des territoires, conciliant compétitivité économique et performance environnementale, et valorisant la biodiversité fonctionnelle.



## L'érosion de la biodiversité, une responsabilité collective

Elle résulte notamment de l'altération voire de la disparition des habitats, liées aux activités humaines : l'urbanisation, l'industrie et les transports, par l'artificialisation croissante des terres ; l'agriculture, par son évolution vers la spécialisation marquée, au niveau des régions, des exploitations et des systèmes de culture. Toutefois, les citoyens, par leurs exigences parfois excessives dans leurs choix de consommation (produits toujours plus standardisés et plus lisses, à contre-saison) ou dans leurs modes de vie (entretien des routes, encore trop grande uniformisation des espaces verts) peuvent inciter certaines pratiques ayant des conséquences sur l'environnement. La préservation de la biodiversité repose donc sur une responsabilité collective.



# Les préconisations des Chambres d'agriculture pour la stratégie régionale de la biodiversité

**1 - Conforter le rôle des agriculteurs, acteurs sur les territoires** : un réel mode de gestion innovant de la biodiversité serait, sur un territoire donné, d'identifier des agriculteurs référents afin de valoriser leurs savoir-faire pratiques et leur connaissance du terrain. De même, les agriculteurs devraient être davantage associés dans des démarches de prospective territoriale que sont les Plans Locaux d'Urbanisme et les Schémas de cohérence Territoriale notamment pour valoriser leur vision systémique et leurs capacités à entrevoir les meilleurs compromis pour intégrer différents enjeux.

**2 - Associer la profession agricole en amont de la mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional** plus que d'être convoqué pour valider et enregistrer les conclusions de travaux (cf. Trame verte et bleue). La profession agricole s'inquiète de la multiplication des dispositifs réglementaires (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Stratégie de Création des Aires Protégées) et de leur cohérence avec le Projet Régional Agriculture Durable ; elle entend être une force de construction et de propositions dans les réflexions et orientations relatives à la Stratégie Régionale de la Biodiversité. Ce doit être l'occasion de réfléchir la biodiversité dans le cadre de démarches territoriales multi-acteurs, intégratives des différents enjeux locaux.

**3 - Investir en Recherche et Développement** sur deux axes majeurs : la régulation écologique des bio-agresseurs, en favorisant le rôle des organismes auxiliaires des cultures et la gestion durable des sols, en valorisant l'extraordinaire réservoir de biodiversité lié aux micro-organismes. Les objectifs généraux sont, pour chacun des axes, de mieux connaître l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité en repérant les pratiques favorables et nuisibles, et de mieux connaître les services rendus par les auxiliaires des cultures et les micro-organismes des sols. La visée recherchée est de cultiver des systèmes de cultures innovants productifs, économes en intrants, optimisant la biodiversité fonctionnelle.

**4 - Saisir l'opportunité de recréer du lien social par la biodiversité** : les agriculteurs sont en droit d'attendre une reconnaissance citoyenne pour leur contribution à la biodiversité, en lieu et place de la stigmatisation, trop fréquente. En corollaire, pour l'agriculteur, intégrer la biodiversité sur son exploitation, c'est avant tout renouer des liens avec la population locale, les élus, les associations ; agir pour la biodiversité, c'est améliorer son paysage social.

**5 - Lutter contre l'artificialisation et l'abandon des terres agricoles** : l'équivalent de la surface d'un département français en espaces agricoles et naturels disparaît tous les 7 ans du fait de l'urbanisation et des infrastructures pour les transports. C'est là une évolution très préoccupante, à intégrer dans les réflexions sur la Stratégie Régionale de la Biodiversité.

**6 - Prendre en considération la diversité des territoires** : c'est à cette échelle qu'il faut, avec les agriculteurs, identifier, au regard des problématiques locales, les « bonnes pratiques » à promouvoir. Par exemple, en région allaitante, la pérennité économique des exploitations repose sur une autonomie alimentaire du troupeau, en fourrage mais surtout en paille et grains ; il en résulte qu'il faut remettre en culture une fraction aujourd'hui en prairies permanentes ; une telle évolution serait génératrice d'une économie de transport en paille et d'une amélioration de la biodiversité. Cet exemple illustre aussi la nécessité de se référer à des démarches multicritères pour évaluer la pertinence des actions à encourager sur un territoire donné.

**7 - Maintenir le patrimoine génétique, gage de la biodiversité**  
La biodiversité conditionne le fonctionnement des agro-écosystèmes cultivés sur le long terme. Les agriculteurs sont donc particulièrement attachés au maintien du patrimoine génétique animal et végétal et à la gestion de l'offre commerciale en termes de variétés et de races.



## Définitions

La biodiversité, c'est la diversité du vivant. Elle comprend :

- **La diversité des milieux et des habitats**

qui favorise une grande diversité d'espèces. Les différents modes d'exploitation des sols par l'homme sont autant de milieux différents (prairies, bois, espaces cultivés...).

- **La diversité des espèces**

on compte 1.600.000 espèces identifiées dans le monde dont 46.000 espèces animales et végétales en France. C'est le principal indicateur de la biodiversité.

- **La diversité des gènes**

elle concerne des individus d'une même espèce et influe sur des caractéristiques comme la couleur (variétés culturales...).

**La biodiversité peut être ordinaire ou remarquable :**

- **La biodiversité ordinaire**

correspond à toutes les espèces et les milieux qui ne sont pas nécessairement protégés et qui constituent notre quotidien : les espèces communes, les fleurs des champs,...

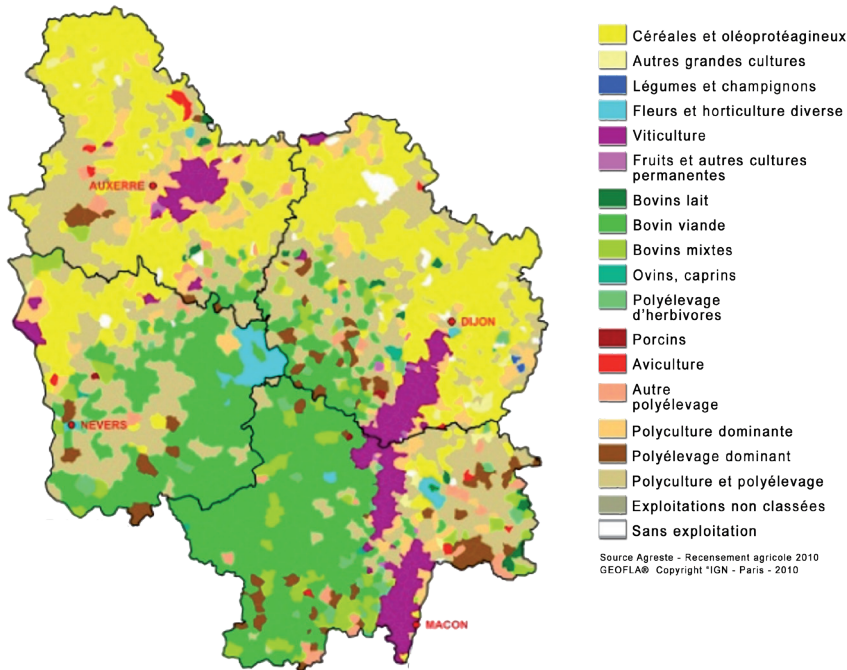
- **La biodiversité remarquable**

une espèce est dite remarquable lorsqu'elle est présente en forte proportion sur une région/un territoire, comparativement à sa répartition au niveau national, voire européen, lorsqu'elle est menacée de disparition ou lorsqu'elle est protégée par la loi.

# La Bourgogne, une région riche de sa biodiversité

## Des productions très diversifiées ancrées dans les territoires

### Orientation technico-économique de la commune



## Des races et variétés locales à l'origine de produits sous signe de qualité

La Bourgogne, berceau de plusieurs races animales : bovin Charolais, races bovines Brune, Pie rouge-Simmental, ovins Charollais, poulet de Bresse, cheval de l'Auxois...

La Bourgogne, lieu de sélection de nombreuses productions végétales : cépages viticoles (Pinot noir, Chardonnay, Aligoté), cassis noir de Bourgogne, oignon d'Auxonne...

## Des territoires bourguignons favorables à la biodiversité ordinaire, malgré une érosion à l'échelle nationale

L'évolution structurelle de l'agriculture sur le territoire national depuis les années 50 (réduction du nombre des exploitations, augmentation de la taille des exploitations, restructuration foncière, spécialisation des territoires) a contribué à une érosion générale de la biodiversité. Cependant, en Bourgogne, les espaces favorables à la biodiversité ordinaire restent supérieurs à la moyenne :

- Surfaces en prairies permanentes : 664 100 ha soit 39 % de la SAU régionale se maintenant depuis 2000 (surface nationale de STH est 29 % de la SAU).

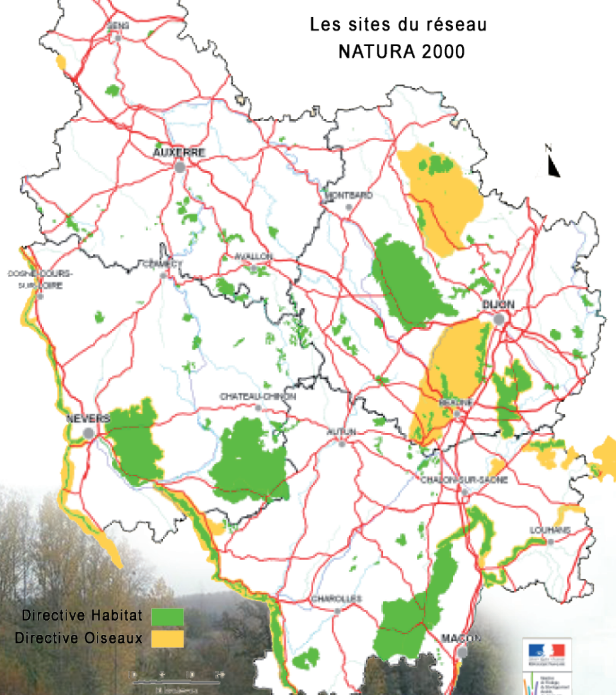
- Linéaires de haies 40 000 km, stable depuis 1990 soit 23 ml /ha de SAU en 2010 en Bourgogne, pour une moyenne française de 21 ml/ha.

(source : Agreste)

## Des surfaces importantes en biodiversité remarquable

La gestion «conservatoire» menée dans les aires protégées (dont Natura 2000), représente environ 20 % du territoire. Sur ces territoires, les agriculteurs sont engagés dans des MaeT (Mesures Agri-Environnementales Territoriales), favorables à la biodiversité sur 14 760 ha (source DRAAF Bourgogne).

### Atlas de la DREAL Bourgogne



## Des territoires bourguignons en évolution permanente au fur et à mesure du temps : exemple du Charollais Brionnais

« Les paysages de la zone allaitante de Saône-et-Loire peuvent de prime abord donner l'image d'une agriculture immuable, inscrite dans une continuité historique. Pourtant, les statistiques de 1862 indiquent que, dans le département de Saône-et-Loire, seulement 20% de la SAU (Surface Agricole Utile) étaient en prairie permanente et les trois quarts en terres labourables. En 1929, le département est partagé à part égale entre la STH (Surface Toujours en Herbe) et les terres labourables. Sur 150 ans, l'histoire de l'élevage du département montre une spécialisation progressive vers l'élevage charolais à l'herbe tel que nous le connaissons aujourd'hui ».

(Source : L'avenir des exploitations du bassin allaitant de Saône et Loire – Chambre d'agriculture 71 – Préfecture Saône et Loire – Août 2010)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»